ACADÉMIE
DE TOULOUSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Hautes-Pyrénées

Procédure d'organisation de la Journée nationale de la commémoration de la victoire et de la paix, hommage à tous les « Morts pour la France » dans le département des Hautes-Pyrénées

Référence : circulaire du 2 juillet 2026 relative à la mise en œuvre d'une cérémonie commémorative dans les écoles et établissements d'enseignement scolaire de l'armistice du 11 novembre, Journée nationale de commémoration de la victoire et de la Paix - Hommage à tous les "Morts pour la France".

Veuillez trouver ci-dessous les modalités de mise en œuvre de l'organisation de cette cérémonie commémorative dans le département des Hautes-Pyrénées.

A) Public concerné

La cérémonie commémorative du 11 novembre est désormais **obligatoire** dans toutes les écoles et établissements scolaires **à partir du CM1** dès l'année scolaire 2026-2027.

B) Calendrier

La cérémonie se tient dans l'enceinte de l'école ou de l'établissement, **dans les quatre jours qui précèdent ou qui suivent le 11 novembre**.

C) Déroulement

Les écoles et les établissements **adaptent** la forme et la durée des cérémonies à l'âge des élèves qui sont incités à y participer activement.

D) Ressources

Un guide de mise en œuvre sur Éduscol est mis à disposition des équipes éducatives pour préparer cet événement.

Vous y trouverez notamment, en annexes et références complémentaires, les documents suivants :

- Exemples de chants et de projets musicaux ;
- Exemples de lectures de témoignages et d'œuvres littéraires ;
- Exemples de cérémonies commémoratives ;
- Mallette « Explique-moi une cérémonie » de l'ONaCVG.